

Mobilités individuelles Erasmus+

Guide à destination du personnel du lycée Louis de Foix

I. Types de mobilités Erasmus+ pour le personnel

Dans le cadre de notre accréditation Erasmus+, plusieurs types de mobilités sont ouverts au personnel.

1. Job shadowing, ou stage d'observation

Le job shadowing consiste en une période d'observation au sein d'un établissement partenaire européen, permettant de découvrir d'autres pratiques professionnelles, organisationnelles et pédagogiques.

Les établissements d'accueil sont le plus souvent des lycées ou établissements scolaires partenaires, identifiés via des partenariats existants ou la plateforme ESEP (European School Education Platform).

2. Mission d'enseignement, teaching assignment

Cette mobilité permet à un enseignant d'assurer des heures d'enseignement dans un établissement partenaire à l'étranger.

3. Mobilités mixtes

Il est possible de combiner un job shadowing avec quelques heures de teaching assignment. C'est souvent plus intéressant qu'un simple job shadowing.

4. Formations structurées

Il s'agit de formations organisées par des organismes spécialisés à l'échelle européenne (cours, séminaires, ateliers), en lien avec les missions du personnel et les priorités de l'établissement.

Les formations organisées par les agences Erasmus+ et des réseaux européens, souvent gratuites ou peu coûteuses, favorisent le réseautage européen et s'inscrivent directement dans les priorités du programme Erasmus+ : <https://salto-et.net/events/>

Des organismes privés proposent également des formations intéressantes :

- [Europass Teacher Academy](#)
- [English Matters](#)
- [Erasmus Learning Academy](#)
- [ITC International](#)

Ces mobilités ont un coût plus élevé (frais pédagogiques).

Les mobilités individuelles sont limitées à deux personnes en même temps au même endroit, idéalement de deux disciplines différentes.

II. Procédure de demande de mobilité individuelle du personnel

1. Vérification des possibilités de mobilité

Avant toute démarche, il convient de consulter un ERAEI afin de s'assurer que la convention en cours permet encore la réalisation de mobilités pour le personnel.

2. Identification d'un partenaire européen d'accueil

Pour un job shadowing, les partenaires d'accueil sont des établissements scolaires. La recherche de partenaires peut s'effectuer via la plateforme dédiée, ESEP :

<https://school-education.ec.europa.eu/>

3. Complétion du dossier de demande

Remplir le formulaire de demande de job shadowing ou de formation (*qui sera disponible sur Lycée Connecté dans le dossier Erasmus+*).

4. Validation par un ERAEI

Soumettre le dossier complété à un ERAEI pour vérification. Celui-ci s'assurera que la demande s'inscrit bien dans le cadre de l'accréditation Erasmus+ en cours.

5. Dépôt de la demande auprès de Madame la Proviseure

La demande doit être déposée au secrétariat de Madame la Proviseure avant le 31 janvier 2026.

En cas d'accord de Madame la Proviseure :

1. Gestion de la bourse Erasmus+

Transmettre à Madame la Secrétaire Générale pour rédaction du contrat financier :

- Nom, Prénom
- Date de naissance
- Adresse
- Mail
- Téléphone
- Vos coordonnées bancaires (RIB)
- Nom et n° de police de votre compagnie d'assurance comprenant une responsabilité civile, l'assurance maladie et accidents.

La bourse sera versée en deux temps :

- **80%** avant le départ après signature du contrat financier,
- **20%** au retour, après fourniture des pièces justificatives suivantes :

- Un certificat de présence signé par le partenaire d'accueil.
- Les justificatifs de transport (cartes d'embarquement aller-retour pour un voyage en avion).

2. Saisie des premiers éléments de la mobilité sur Beneficiary Module

Transmettre à un ERAEI :

- Dates exactes de la mobilité
- Modalité du transport (jours de voyages, moyen éco-responsable)
- Date de naissance
- Adresse email de contact

3. Élaboration du contrat pédagogique Europass

Rédiger un contrat pédagogique Europass en collaboration avec le partenaire d'accueil avec l'aide d'un ERAEI avant la mobilité. Dans le cas des formations, demander un modèle de contrat à l'organisme.

4. Organisation logistique

Il appartient au bénéficiaire d'effectuer toutes les réservations (transport, hébergement, formation) après avoir obtenu l'accord de Madame la Secrétaire Générale.

Après la mobilité :

1. Complétion de la mobilité sur Beneficiary Module avec un ERAEI
2. Validation et remise de l'Europass
3. Dissémination et valorisation de la mobilité

III. Critères de sélection des candidatures

1. Critères liés au projet de mobilité

- **Clarté et qualité du projet présenté**
- **Lien direct avec les missions de l'enseignant** (discipline, responsabilités pédagogiques)
- **Impact attendu sur les pratiques pédagogiques** à court et moyen terme
- Contribution au **projet d'établissement**, au projet Erasmus+ ou à la stratégie d'ouverture européenne
- **Adéquation avec l'accréditation Erasmus+ de l'établissement :**
 - Favoriser l'inclusion sociale
 - Développer les compétences linguistiques
 - Sensibiliser à la notion de développement durable

- Promouvoir la formation aux pratiques innovantes
- Prise en compte des priorités Erasmus+ :
 - Inclusion
 - Transition écologique
 - Transformation numérique
 - Citoyenneté européenne

2. Critères d'impact collectif

- Engagement à **diffuser les acquis** de la mobilité (formation interne, ressources partagées, ateliers)
- Capacité à **essaimer les compétences** auprès de collègues ou d'élèves
- Contribution à des projets collectifs (Erasmus+, eTwinning, partenariats internationaux)

3. Critères d'équité et de rotation

- **Antériorité des mobilités Erasmus+ :**
 - Priorité aux enseignants n'ayant jamais bénéficié d'une mobilité
 - Ou n'en ayant pas bénéficié récemment
- Principe de **rotation** entre disciplines et équipes pédagogiques
- Répartition équilibrée entre filières, niveaux ou pôles de formation
- Historique des demandes : les demandes non satisfaites les années précédentes seront favorisées.

4. Critères d'engagement professionnel

- Implication dans la vie de l'établissement
- Participation à des projets pédagogiques, innovants ou transversaux
- Responsabilités particulières (coordination, tutorat, référent, etc.)

5. Critères de faisabilité

- Compatibilité du calendrier avec les contraintes de service
- Continuité pédagogique assurée pendant l'absence

6. Critères de motivation personnelle

- Motivation argumentée et cohérente
- Volonté d'inscrire la mobilité dans une démarche professionnelle durable
- Capacité à représenter l'établissement à l'international